

Monsieur mon Coufrere.

Dans la petite lettre qui vous auez veü que M. le Duc de Bouillon me rescriit sur ce cont je l'auoy prié en faueur de M. de fils - il y a ce qui s'ensuit: Monsieur. Je vous supplie d'asseurer M. Juuins que je me gouverneray tousiours avec son fils comme ie dois. sans luy resonoigner jamais aucune rigueur. ni mauvais traitement. n'en prenant a resmoin que M. Meterea. qui a veü comme j'y ay procedé et comme ie ne me suis jamais plü a parler de son affaire. Mais les discours de railherie qu'en faisoient les - ennemis et le murmure de la garnison m'ont obligé d'en user comme j'aty fait. remettant le tout a S. C.^e.

Cette responce vous faue considerer. s'il vous plait s'il n'est a propos d'empescher un chascun des vostres d'agacer ce Seigneur. qui, ce semble, ne l'est pas. ou l'estant. pourroit le deuenir d'auantage par des discours qui resmoignassent de la passion contre sa conduite en cest affaire. En fin la patience et le silence se doiuent choisir icy pour les meilleurs remedes; car comme je vous fis veoir par ma dernière. plus on s'auance aux apologies. plus le babil des malicieus s'irrite. et l'ame qui trop par de cetera que j'appren de auoir M. Juuins icy. de M. Juuins. par des personnes dont je n'ay jamais veü que ce n'est par de cetera d'acabler les affligez. mais bien de les consoler. Plus on s'auance de l'humanité. plus on s'auance de la barbarie. L'ame j

16
28
16

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]